

Ville d'Héricourt : commune associée de BUSSUREL**DEMANDE DE COUPE AFFOUAGERE HIVER 2026 / 2027****à retourner en Mairie entre le 1^{er} juin 2026 et le 15 octobre 2026****IMPORTANT : Avant toute demande de coupe affouagère, veuillez-vous référer au règlement ci-joint.**

Rappel : Sont admises au partage de l'affouage, les personnes (une par foyer) ayant domicile fixe et réel dans la commune au moment de l'inscription (→ exclusion des résidences secondaires).

Je soussigné(e) :

Nom

Prénom

Adresse n° Rue 70400 BUSSUREL

Téléphone
Fixe et/ou port.

E.mail@.....

- ☐ Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et de la note de l'ONF (cf pièces jointes).
- ☐ J'atteste sur l'honneur avoir un système de chauffage au bois pour ma résidence principale ⁽¹⁾ située sur la commune Bussurel.

Si le tirage au sort me désigne bénéficiaire, je m'engage :

- ✓ à utiliser ce bois pour ma consommation de chauffage personnelle ;
- ✓ à souscrire une assurance pour tout dommage, à autrui ou à moi-même, résultant de l'exploitation de la coupe de bois qui m'aura été délivrée (chute d'un arbre, incendie, accident, etc...) que ce soit par faute, maladresse, imprudence, inattention, négligence, etc...;
- ✓ à déclarer toute personne intervenant pour mon compte dans le façonnage de ce bois (entrepreneur et/ou salarié) et être en règle au regard du droit du travail ;
- ✓ à me conformer aux instructions contenues dans le règlement d'affouage et dans la note de l'ONF.

Date et signature

(1) Joindre un justificatif de domicile (copie de facture d'électricité, téléphone, quittance loyer, etc...).

**Cette fiche est à retourner entre le 1^{er} juin 2026 et le 15 octobre 2026 à la
Mairie de Bussurel – Grande Rue – 70400 BUSSUREL**

Tél: 03.84.46.15.04 (*permanence mardi et jeudi de 16h00 à 18h00*) – mail : mairie.bussurel@orange.fr